

PUBLIC VISE

Tout conducteur de plateforme élévatrice mobile de personnel ou non

PRE REQUIS

Toute personne âgée de 18 ans minimum, reconnue apte par le Médecin du Travail.

Compte tenu du test écrit de l'évaluation finale, il est obligatoire que le participant soit en capacité de lire des consignes écrites et de répondre par écrit aux questions posées.

DUREE, DATES, LIEU, HORAIRES

Cf. convention ou contrat de formation

MODALITE D'ORGANISATION

Constitution de petits groupes
En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (Cf. convention ou contrat de formation joint)

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Formation théorique et pratique ;
Alterne les apports d'informations et les mises en pratiques ;
Livret stagiaire individuel remis en main propre ;
Une salle de formation équipée de vidéoprojecteur, PC,
Exercices pratiques avec les engins sur plateforme certifiée



INTITULE : Formation à la conduite en sécurité des Plates-formes élévatrices mobiles de personnel selon la recommandation CACES® R486 de la CNAM

OBJECTIFS

Chaque conducteur devra être capable :

D'utiliser un EPI adapté à la machine et d'appliquer les consignes de sécurité
De manipuler la plateforme élévatrice en sécurité pour le matériel et le personnel
D'effectuer les manœuvres de secours

CONTENU

Connaissances générales

Entraînement pratique au port des Harnais de sécurité

Rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur, du conducteur

Les différents acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle

Les types de plateformes élévatrices, leur utilisation, les catégories de CACES® correspondantes, les avantages/inconvénients de chaque catégorie de plateforme

Technologie et stabilité des PEMP

Les caractéristiques fonctionnelles et les conditions d'utilisation courantes

Les postes de commande, les différents organes de service et dispositifs, ainsi que leur rôle

La compréhension de la stabilité de la PEMP

Exploitation des plateformes élévatrices

Les principales causes d'accident lors de l'utilisation de la PEMP.

Les risques liés à l'utilisation de la PEMP et les moyens permettant de les prévenir

Les limites d'emploi des PEMP

Les règles de choix et de port des EPI contre les chutes de hauteur

Le balisage de la zone d'évolution, les pictogrammes et panneaux de signalisation

Entretien

Les principales anomalies – circuit et flexibles, châssis et stabilisateurs, structure extensible

Vérification de la présence et de la validité des documents réglementaires

Vérification du bon fonctionnement des mécanismes et des dispositifs de sécurité

Prise de poste et mise en service

Vérification des documents réglementaires, vérification et contrôle de la PEMP

Adéquation

Vérification de l'adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer, identification des risques

Mise en place, conduite, manœuvres

Les gestes de commandement et de communication

Le maniement de la PEMP en fonction du travail et de l'environnement

La mise en place du balisage et de la signalisation- mise en service de la PEMP

Conduite ,manœuvres

Exercices pratiques adaptés à la PEMP

Chargement / déchargement sur porte engin

Fin de poste – maintenance

Le repérage des anomalies rencontrées afin de les signaler à la hiérarchie

Les opérations de fin de poste et les opérations de maintenance journalière

SUIVI – EVALUATIONS

Contrôle des connaissances : Examen théorique écrit et pratique sur la conduite en sécurité de l'engin. 70% de bonnes réponses pour validation sur 100 questions ; Fiche d'évaluation remplie par le stagiaire ; A l'issue de la formation, une « Attestation de fin de formation » est remise au stagiaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

ENCADREMENT – FORMATEUR

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

- Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.)

Les évaluations sont réalisées par des testeurs certifiés AB TEST (Organisme Testeur CACES® certifié par DEKRA Certification sous le n° D-668-05).

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'OPERA FORMATION et/ou par des organismes extérieurs.